

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

30 janvier 2024, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier – TEAMS
M. Raymond Lacroix – TEAMS
M. Serge Le Guellec – TEAMS
M. Alexandre Ouellet – TEAMS
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher (24-02.04), M. Ugo Leblanc (24-02.05), Mme Marie-Josée Proulx (24-02.06)
Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

24-02.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

24-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-02.03 CONFIRMATION DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR COURRIEL LE 16 JANVIER 2024 DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2024 (CE24-01) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, fait un retour sur les résolutions adoptées par courriel en vue d'approuver le procès-verbal du 16 janvier 2024 (CE24-01).

- Point 24-01.02 – Adoption de l'ordre du jour
- Point 24-01.03 – Adoption des procès-verbaux (CE23-17) et (CE23-18)
- Point 24-01.04 – Approbation des diplômes DEC et AEC

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer les résolutions adoptées par courriel et adopter le procès-verbal (CE24-01 du 16 janvier) tel qu'il est présenté.

24-02.04 ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET TRANSFERT À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le sujet.

Monsieur Stéphane Bergeron, titulaire du poste de secrétaire général, est en congé pour charge publique depuis le 24 octobre 2019. M. François Dornier, directeur général, assume l'intérim depuis ce jour (CE19-12.04).

Monsieur Stéphane Bergeron a transmis sa lettre de démission le 29 décembre 2023. Ainsi, à compter du 31 janvier 2024, le secrétariat général qui relève de la Direction générale sera sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines. Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, assumera donc les fonctions de secrétaire générale.

Ainsi, le poste de secrétaire général qu'occupe M. Bergeron doit être aboli.

CONSIDÉRANT la démission de M. Bergeron à titre de secrétaire général ;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative entre la Direction générale et la Direction des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association des cadres du Cégep de Rimouski le 21 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'alinéa 4 stipulant d'un commun accord entre le collège et le cadre concerné, de l'article 199 du règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Politique locale de gestion du personnel cadre ;

Il est recommandé d'abolir le poste de secrétaire général relevant de la Direction générale et de transférer la responsabilité du secrétariat général à la directrice des ressources humaines, Mme Vicky Boucher, à compter du 31 janvier 2024. Cette dernière assumera cette responsabilité en sus de ses fonctions de DRH.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abolir le poste de secrétaire général relevant de la Direction générale et de transférer la responsabilité du secrétariat général à la directrice des ressources humaines, Mme Vicky Boucher, à compter du 31 janvier 2024. Cette dernière assumera cette responsabilité en sus de ses fonctions de DRH.

24-02.05 RÉSIDENCES – TARIFS DES CHAMBRES – STATIONNEMENT ET SERVICE HÔTELLERIE : POUR ADOPTION

M. Ugo Leblanc, directeur de la DAÉ, présente le sujet.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location, la tarification pour les vignettes de stationnement ainsi que la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour.

Après une analyse des prix de location de la concurrence et de l'augmentation des coûts d'entretien, le Collège recommandait l'augmentation de l'ensemble des tarifs des résidences pour l'année 2023-2024. L'année dernière, il avait été recommandé par le comité de vérification, d'exécuter l'augmentation sur 2 ans.

Cependant et spécifiquement pour les loyers (location étudiante), considérant le ralentissement de l'inflation et les répercussions sur la situation financière des étudiants, nous recommandons que l'augmentation de 2024-2025 soit modifiée à la baisse.

CONSIDÉRANT qu’au mois de janvier 2023, le Collège avait prévu une augmentation de 6,1 % ;

CONSIDÉRANT qu’après discussion avec l’AGECR, nous souhaitons considérer leurs recommandations sur la base de principe d’inflation ; nos calculs en décembre dernier étaient de 3,1 % d’augmentation ;

CONSIDÉRANT qu’actuellement le taux d’indice de prix à la consommation (IPC) est de 4,0 % ;

CONSIDÉRANT le prix offert par la concurrence ;

CONSIDÉRANT l’augmentation du taux d’indexation des coûts pour l’électricité ;

CONSIDÉRANT l’optimisation du service internet ;

CONSIDÉRANT le coût mensuel de l’entretien du terrain et du stationnement ;

CONSIDÉRANT le coût du contrat de l’agence de sécurité ;

CONSIDÉRANT l’augmentation importante des coûts d’assurances.

a) Location étudiante

	Tours non rénovées (tarif mensuel)		Tours rénovées (tarif mensuel)	
	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Chambre simple	308 \$	319 \$	323 \$	334 \$
Chambre double	399 \$	413 \$	419 \$	434 \$
Chambre communicante	409 \$	423 \$	429 \$	444 \$
Chambre double (2 pers.)	445 \$	461 \$	463 \$	479 \$
Chambre communicante (2 pers.)	518 \$	536 \$	565 \$	585 \$

b) Vignette de stationnement

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l’année 2023-2024 et 2024-2025 :

Vignette annuelle		Vignette trimestrielle	
Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
160 \$	170 \$	95 \$	105 \$

c) Service d’hôtellerie

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l’année 2023-2024 et 2024-2025 :

Personne étudiante	2023-2024		2024-2025	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	49 \$	245 \$	54 \$	270 \$
Double ou communicante	54 \$	270 \$	59 \$	295 \$
Personne non-étudiante	2023-2024		2024-2025	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	70 \$	350 \$	80 \$	400 \$
Double ou communicante	75 \$	375 \$	85 \$	425 \$
Personne étudiante et non-étudiante	2023-2024		2024-2025	
Chambres avec literie et appareils (Téléviseur 14 po, micro-ondes et réfrigérateur)	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	80 \$	400 \$	90 \$	450 \$
Double ou communicante	91 \$	455 \$	101 \$	505 \$

Il est recommandé d'autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d'adopter la résolution, telle qu'elle est présentée.

La révision du prix des loyers aux Résidences ne fait pas l'unanimité, le projet de résolution devra retourner au comité de vérification afin d'être réanalysé. La résolution n'ayant pas été adoptée, le sujet sera donc présenté à une date ultérieure pour son adoption.

24-02.06 SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSISTANCE À LONG TERME DU SIMULATEUR DE NAVIGATION (K-SIM NAV) DE L'IMQ : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

L'enseignement de la navigation requiert l'utilisation d'un simulateur de navigation approuvé par Transports Canada. En 2019, le simulateur de navigation (Full mission) a été remplacé avec un contrat d'entretien de 5 ans auprès de la compagnie Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDSL).

Le logiciel du simulateur de navigation de l'IMQ doit être mis à niveau chaque année afin d'être conforme aux exigences de Transports Canada. Le contrat d'entretien et de mise à niveau venait à échéance en 2023.

Certains équipements sont désuets et requièrent un remplacement, et un nouveau plan d'entretien doit être entendu entre Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDSL) et l'IMQ. Afin de répondre à ce besoin, la direction de l'IMQ a déposé en juin 2022 une demande de soutien financier dans le cadre de l'annexe I007. À la suite de cette demande, une convention d'aide financière a été acheminée par le MES. La convention a pour objet l'octroi, par la MINISTRE à l'ORGANISME, d'une aide financière maximale de deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (281 988 \$) pour la réalisation du projet suivant : Simulateur de navigation (K-SIM – Full mission).

Contrat – achat d'équipement et plan d'entretien et de mise à jour

L'octroi de ce financement fait suite au dépôt, dans le cadre de la I007, d'une soumission visant le remplacement des équipements désuets et le renouvellement du plan d'entretien et de mise à jour.

Afin de procéder au projet et compte tenu de l'ampleur financière de celui-ci, le contrat doit être signé par le directeur général.

Contrat

Achats et remplacements des équipements désuets : 2024

Programme d'entretien prolongé

An 1 : 1er juillet 2024 – 30 juin 2025

An 2 : 1er juillet 2025 – 30 juin 2026

An 3 : 1er juillet 2026 – 30 juin 2027

CONSIDÉRANT que le collège doit maintenir des équipements didactiques à jour pour l'atteinte des compétences conformément au programme révisé ;

CONSIDÉRANT que Transports Canada demande que le simulateur soit mis à jour annuellement afin de respecter les lois et règlements maritimes ;

CONSIDÉRANT que le Ministère a accordé le financement au Collège de Rimouski pour l'achat de la mise à niveau du simulateur ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article Article 13 – Paragraphe 2° : Un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété, d'un droit exclusif, etc. ;

CONSIDÉRANT les motifs suivants :

- L'alinéa 2 de l'article 13 de la Loi permet au Cégep de Rimouski de contracter une entente de gré à gré lorsqu'il n'existe qu'un seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif. Ce droit peut être fondé sur le droit d'auteur, une licence exclusive ou un brevet ;
- La Loi sur le droit d'auteur considère les logiciels comme des œuvres littéraires dont les droits sont protégés. Le droit d'auteur accorde à son titulaire une série de droits exclusifs dont, notamment, le droit de reproduire ou d'utiliser l'œuvre. Faisant partie de la propriété intellectuelle d'une corporation au même titre que les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels, les droits d'auteur sont non seulement protégés par la loi, mais également contractuellement. En effet, de façon générale, les propriétaires de logiciels incluent dans leurs licences et contrats d'entretien des clauses restreignant l'accès et l'utilisation des logiciels à certaines personnes désignées et prévoient des mesures afin de garder confidentiel tout secret de commerce ou savoir-faire qui y serait lié.

C'est le cas de Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDSL), qui conçoit et développe des logiciels dont elle détient les droits de propriété intellectuelle. Ce droit de propriété ou ce droit exclusif que KDSL détient sur ses produits empêche toute firme concurrente d'offrir des services ou des biens en lien avec ces derniers puisqu'elle ne pourrait les utiliser sans l'accord de KDSL : 2018 KONGSBERG DIGITAL AS ; Tous droits réservés.

Il est recommandé d'adopter la présente résolution et d'autoriser le directeur général du Cégep de Rimouski, M. François Dornier, à signer le contrat d'assistance à long terme de Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDSL).

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la présente résolution et d'autoriser le directeur général du Cégep de Rimouski, M. François Dornier, à signer le contrat d'assistance à long terme de Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDSL).

24-02.07 PRÉSENTATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT D'IMAR/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PSOV4 : POUR DÉPÔT ET INFORMATION

M. François Dornier, fait la présentation du projet d'agrandissement d'Innovation maritime (IMAR) pour une demande d'aide financière PSOV4. M. Dornier demande l'avis aux membres du comité exécutif à propos de ce projet.

À la suite des discussions, beaucoup d'incertitude et trop de questions restent en suspens, une rencontre est à planifier avec IMAR afin de soumettre le résultat des décisions prises par le comité exécutif. Un suivi au comité exécutif du 6 février prochain sera prévu à l'ordre du jour afin de confirmer la présentation du projet au conseil d'administration le 13 février 2024.

24-02.08 CÉGEP – ENSEMBLE DES PAVILLONS/RÉFECTION D'ESCALIERS D'ÉVACUATION, D'ÉCHELLES ET DE PLATEFORMES MÉCANIQUES EXTÉRIEURES (PHASE ÉTÉ 2023) LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

M. François Dornier, présente le sujet.

Les divers pavillons du CÉGEP de Rimouski sont dotés d'escaliers, d'échelles et de plateformes métalliques extérieures permettant l'évacuation des lieux par les occupants (escaliers seulement) et/ou au personnel d'entretien spécialisé d'avoir accès aux toitures et aux divers équipements électromécaniques retrouvés sur ces dernières. Après étude du degré de détérioration des superstructures métalliques en question, il s'avère que des travaux de réfection et de mise aux normes majeures sont nécessaires sur certaines d'entre elles. Compte tenu du volume de travail nécessaire pour s'acquitter de cette tâche, il a été décidé à faire étaler les travaux en question sur plus d'une année financière afin d'en atténuer l'impact sur le budget des investissements immobiliers du Collège ainsi que sur le bon déroulement des activités d'enseignement qu'on y

dispense. Prendre note que des interventions ponctuelles ont préalablement été réalisées durant les derniers mois pour temporairement sécuriser les situations les plus urgentes.

Une première phase de travaux, initiée au début de la récente période estivale (été 2023), se résume principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Réfection de l'escalier d'urgence « 01A » (Pavillon A) ;
- Réfection de l'escalier d'urgence « 02A » (Pavillon A) ;
- Réfection de l'escalier d'urgence « 07F » (Pavillon F).

Les firmes professionnelles, les architectes Goulet et Lebel inc. (spécialité ARCHITECTURE) et TR3E Experts-conseils inc. (spécialité INGÉNIERIE) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire à la réalisation de la première phase en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont défrayés à partir de l'enveloppe de résorption du déficit de maintien d'actif du budget d'investissement 2023-2024 du Collège, le tout en conformité avec la planification décennale d'interventions en immobilisation soumise au MES durant l'automne 2022.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ce projet soit, l'entreprise Construction Albert inc. Rimouski (Québec) au montant total de 871 510,50 \$, toutes taxes incluses.

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des deux (2) Ordres de changement succinctement décrit dans le tableau joint à la présente. À la suite de ces Ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 928 774,77 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente finalement 6,57 % de la valeur du contrat original, soit 57 264,27 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise Construction Albert inc. Rimouski (Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 92 877,47 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction Albert inc. Rimouski (Québec). Les paiements réalisés dans le cadre de ce contrat totaliseront ainsi 928 774,77 \$, soit 100,0 % du coût total du contrat.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document et d'adopter la résolution telle qu'elle est présentée.

(Projet 897-9074-45)

24-02.09 POINTS STATUTAIRES – COMITÉ DE GOUVERNANCE : POUR DÉPÔT ET INFORMATION

M. François Dornier, présente les sujets des documents préalablement déposés.

- Dotation des postes vacants au conseil d'administration :
Présentation des appels de candidatures (parents et diplômés) qui seront diffusés sur les réseaux de communication du Collège de Rimouski du 5 au 23 février 2024.

- Suivi des mises à jour des politiques et règlements du Collège de Rimouski :
Présentation du registre des documents institutionnels ayant une exigence ministérielle et suivi des documents à adopter au conseil d'administration en février.
- Profil des administratrices et administrateurs du CA :
Présentation du sondage transmis aux membres afin d'établir un profil général des expertises dont dispose le CA pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités. Le but de ce sondage est d'identifier les compétences et les expériences de chacun des membres qui composent le CA.

24-02.10 VARIA

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

24-02.11 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 48.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)